

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des équipements publics dont le siège social est à la Rue de KOLOUAZ Moussa – Ain Defla, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales **N°04/2026** paru dans les quotidiens nationaux « **SAWT AL AHRAR** » et « **LE MAGHREB**» en date du **14/03/2026** et dans le BOMOP et dans les journaux électroniques « **DZ WATCH**» en date du **19/03/2026** pour La **REALISATION DE (04) SALLES DE CLASSES D'EXTENSIONS A L'ECOLE ABDELHAMID BENBADIS A LA COMMUNE DE TIBERKANINE (en lot unique)**, Qu'après évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement à :

Désignation des lots	Attributaire provisoire	Note obtenue de l'offre technique	Montant de l'offre financière en TTC	Montant de l'offre financière en TTC Après correction	Délai proposé	Critère de choix
REALISATION DE (04) SALLES DE CLASSES D'EXTENSIONS A L'ECOLE ABDELHAMID BENBADIS A LA COMMUNE DE TIBERKANINE (en lot unique)	ETB AZERINE ABDELAZIZ NIF: 165440800367110	33.00 points> 30.00 points	20.347.395,29 DA	20.347.395,29 DA	03 Mois	Offre moins disante pré qualifié techniquement

Les autres soumissionnaires sont invités, s'ils le souhaitent, à se rapprocher du service des marchés publics dans un délai de **trois(3) jours** à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

La commission des marchés de la wilaya de Ain Defla est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.